# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. — NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN 14 AOUT 1889. — 62me Année



NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 14 AOUT 1889.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
[illegible]


## LOUISIANE.

*L'Interprète*, Convent P. O., paroisse St-Jacques, du 10 août :

[illegible]

La bâtisse a été mise à l'œuvre, ce matin, sur l'habitation Model Farm.

— Le jury de police s'est réuni, mardi dernier, et s'est occupé de former un budget des dépenses probables qu'occasionnera la paroisse pendant l'année suivante.

Comme les taxes de l'année précédente doivent suffire aux dépenses de celle qui suit, le jury de police, prévoyant celles qu'il devra probablement faire à l'avenir, les a classées comme il suit :

Pour l'entretien des écoles, $2,937 ; salaire du shérif, $2,400 ; percepteur de taxes, $1,000 ; secrétaire du jury de police, $300 ; trésorier, $500 ; jury d'enquête, $800 ; journal officiel, $500 ; assesseur, $300 ; coroner, $500 ; juges de paix, $300 ; constables, $500 ; inspecteur des levées, $600 ; témoins dans les affaires criminelles, $500 ; jurés, $700 ; greffier, $500 ; avocat de district, $750 ; [illegible], $600 ; [illegible] de police, $600 ; assurance, $100 ; [illegible] des levées, $600 ; pour les indigents, $500 ; total, $15,989.

— Le jury ne s'est pas seulement occupé du budget : il s'est efforcé d'améliorer la condition des chemins publics et s'est montré même sévère à l'égard de l'inspecteur ; aussi, celui-ci après avoir vu la critique faite du jury, pouvait-il répéter avec Guatimozin : Et moi donc, suis-je sur un lit de roses ? En somme, il a reçu l'ordre de faire réparer les chemins coûte que coûte, et il devra s'exécuter ou se résoudre à perdre sa place.

Un délai de 45 jours est accordé aux personnes ayant à reculer leurs maisons pour livrer passage à la nouvelle levée qui sera construite de la propriété de M. A. L. Bourgeois à celle de Mme Vve Deporter.

Les ingénieurs sont priés de tracer les nouvelles levées à une distance suffisante, afin que les contracteurs n'aient pas à endommager les vieilles levées pour se procurer la terre nécessaire.

Le jury est d'avis que de nouvelles levées sont nécessaires de la propriété de M. L. Bonnecaze à la ligne inférieure de celle de M. J. B. Mire (2me district) et de celle de M. P. Chauvin à celle de M. Andermann, dans le 4me district. Les ingénieurs sont priés de les faire construire le plus tôt possible.

— La réouverture du pensionnat des Dames du Sacré-Cœur aura lieu le 10 septembre prochain.

Les élèves trouveront leurs vacances un peu moins longues, cette année, mais elles n'y perdront rien, car ces Dames se proposent de donner, à l'avenir, des vacances avant les fortes chaleurs, c'est-à-dire vers la fin du mois de juin.

— Samedi dernier, un bien triste accident est venu jeter le deuil dans la famille de notre estimé et regretté compatriote M. Jules Cantrelle.

Employé à couvrir une bâtisse sur l'habitation Cabanocey, M. Cantrelle descendait sur des planches qui servaient d'échafaudage, quand celles-ci cédèrent sous son poids. Il tomba lourdement sur des poutres qui étaient au-dessous, et reçut des blessures qui causèrent sa mort. M. Cantrelle était âgé de 49 ans et laisse une épouse et plusieurs enfants pour pleurer sa mort si inattendue.

Les funérailles ont eu lieu, lundi soir, à 4 heures, à l'église St-Michel.

— Décédé, ce 10 août, à 10 heures du matin, à l'âge de 27 ans, M. P. Oscar Weber, fils de M. Emilien Weber.

*Le Farmer*, Covington, paroisse St-Tammany, du 10 août :

M. Alf. Lacroix commencera les réparations du grand pont, la semaine prochaine.

— Le temps a été frais et agréable, cette semaine, mais il y a eu beaucoup de vent. Une abondante pluie, accompagnée de tonnerre, a passé sur notre paroisse, lundi dernier.

— Nous apprenons que le pont d'Abita, sur la Rivière aux Perles, a été balayé par les eaux.

— Les grenouilles ont fait leur apparition, un mois plus tôt qu'à l'ordinaire. Certaines personnes affirment que ce fait annonce un hiver précoce.

— Le Conseil a voté une ordonnance interdisant aux attelages, véhicules ou cavaliers, de stationner dans la rue Gibson, dans le square faisant face à la gare du chemin de fer, à l'arrivée ou au départ des trains réguliers. Elle interdit également de monter sur les trains quand ils sont en mouvement. Cette ordonnance a pour but de prévenir les accidents ; elle sera strictement mise en vigueur par le marshal.

— Dans le *Courrier Journal* de Louisville, on lit le petit article suivant de M. Cassius M. Clay : [illegible]

— Voici le moment de donner une ou plusieurs fêtes, en vue de recueillir des fonds pour construire un Town Hall. [illegible]

*L'Entreprise*, Nouvelle-Ibérie, paroisse Ibérie, du 10 août :

Il y a eu jeudi dernier, au bureau du juge E. S. Perry, un meeting des représentants des comités du chemin de fer d'Abbeville et Nouvelle-Ibérie. Abbeville était représentée par MM. Lastie Broussard et N. C. Young ; la Nouvelle-Ibérie, par le juge Perry, le juge Fred. Gates, MM. J. A. Lee, R. A. Pomeroy, F. M. Welch, Wm. Southwell, G. H. Robertson, J. B. Lawton.

Le but était d'adopter le projet de charte rédigé par le juge Perry. [illegible]

Suivant les termes mêmes de la charte, la Nouvelle-Ibérie est le domicile de la compagnie ; le Bureau est composé de neuf directeurs, cinq d'Abbeville et quatre de la Nouvelle-Ibérie. Le capital est fixé à $300,000, divisé en 6000 actions de $50 chacune. [illegible]

[illegible]

— Il y a, aux environs de la Nouvelle-Ibérie, plusieurs milliers d'acres qui pourraient être, avec succès, cultivés en cannes, s'il y avait un moyen facile de fabriquer le sucre.

Pour le moment, des centaines d'acres [illegible]

On sait qu'une sucrerie de première classe peut obtenir 200 livres de sucre à la tonne, comme M. Dan Thompson l'a démontré, à Calumet, et 235 livres, avec la diffusion, comme l'a déjà fait le gouverneur Warmoth, sur sa propriété. La proposition de M. Emmer est de fournir l'emplacement de l'usine, près de la Nouvelle-Ibérie sur le Têche, et $500,000 divisés en actions.

[illegible]

Quiconque ne veut pas planter de cannes, tant qu'il n'y aura pas, près de lui, une usine centrale, [illegible]

Ce qu'il y a de bien certain, c'est qu'il faut, avant tout, de la canne. [illegible]

— A Pont Breaux, les affaires paraissent devoir être brillantes, cette année, s'il n'y a pas d'ouragan ou autre accident imprévu. Les récoltes sont de premier ordre. [illegible]

— De Pamme Pointe, on nous écrit :

Sur la propriété Dupérier, M. Alex. Bertrand a planté une canne et son maïs ; tout va bien. [illegible]

M. J. D. Ross, MM. Rawling et Carter frères, sur l'habitation Hulton, font merveille. [illegible]

Nous en dirons autant de M. Junius Sampson.

L'engagement qu'a pris M. Gonsoulin d'augmenter la capacité de son moulin, [illegible]

L'Ague Cure d'Ayer ne manque jamais de guérir les fièvres intermittentes, et toutes les maladies miasmatiques. Cure infaillible.

FRANCE ET RUSSIE. — TOAST DU PRINCE DE MONTENEGRO A L'ARMÉE FRANÇAISE. — ENTREVUE D'UN OFFICIER GÉNÉRAL FRANÇAIS AVEC UN PERSONNAGE MILITAIRE RUSSE. — Nous trouvons, dans le *National*, de Paris, un court entrefilet qui a trait aux rapports sur la politique étrangère, en circulation dans ce moment. En voici les termes :

« Plusieurs journaux ont publié une dépêche datée de Berlin, faisant mention d'un toast amical porté par le prince de Monténégro à l'armée française.

« D'autre part, notre correspondant de St-Pétersbourg faisait, dernièrement, allusion à une entrevue qui aurait eu lieu entre un officier général français et un personnage militaire russe, pour régler les termes d'une convention militaire.

« Des dépêches de Vienne annoncent même que ces négociations auraient abouti en vue d'une convention préliminaire entre les deux pays, qui se transformerait en un traité d'alliance défensive.

« Nous pourrions donner sur l'origine de ces nouvelles des renseignements très précis. Mais nous croyons jusqu'à nouvel ordre devoir garder le silence.

« On comprend l'intérêt que nos ennemis peuvent avoir à exagérer des bruits qui ont peut-être quelque fondement, et nous serions très heureux de voir nos confrères français garder la même réserve patriotique que nous. »

Le toast du prince de Monténégro, dont il est question ci-dessus, d'après un récit de source allemande, a été porté dans les circonstances suivantes :

Le grand-duc Pierre de Russie était à la cour de Cettigne, un dîner lui fut offert par le prince, dîner auquel assistait le baron Gérard, ministre de France.

Le prince de Monténégro, qui porta le premier santé, fit allusion à une alliance franco-russe.

Le ministre de Russie but à l'armée française.

Alors, le grand-duc de Russie et le prince de Monténégro, d'un même mouvement, levant leurs verres, s'écrièrent : « A la France ! »

Enfin, le baron Gérard, le représentant de la France, qui ne pouvait vraiment plus rester muet en présence d'une telle manifestation, répondit par des « vœux à la prospérité des armées russe et monténégrine, et à la défaite de leurs communs ennemis ! »

Si ces faits sont exacts, voilà un commentaire du toast du czar au prince de Monténégro qui affaiblit singulièrement les conclusions défavorables à la France que les Allemands avaient voulu tirer de ce toast.

LA QUESTION ROMAINE ; UN ARTICLE DU « PARTI NATIONAL » ET DES MÉDITATIONS DE LA « REVUE DES DEUX-MONDES ». — *Le Parti National* consacre, à l'éventualité du départ du Pape, un article dont la conclusion est citée :

« Peut-être ce qui se discute en ce moment à Rome n'est-il qu'un épisode de la campagne entreprise pour démontrer la nécessité de ce pouvoir temporel, tant contesté il y a peu d'années encore, et à l'évidence de laquelle les esprits les moins suspects de tendances catholiques finissent par se rendre, en considération même des intérêts particuliers de chaque puissance. »

*La Revue des Deux-Mondes* fait les réflexions suivantes :

« La restauration de la royauté pontificale ne peut plus être la cause, mais seulement la conséquence d'une guerre.

« Retourner autrement, c'est méconnaître les faits et renverser la vérité.

« Aucun État n'entrera en campagne pour remettre Rome sous la domination ecclésiastique, mais tout État, engagé dans une guerre avec l'Italie, [illegible]

## L'élection dans le troisième district congressionnel de la Louisiane.

Les démocrates et les républicains vont se trouver, de nouveau, en présence. Les électeurs de cette partie de l'État sont appelés à remplacer l'honorable M. Gay, dont la mort a été l'une des plus grandes pertes que nos planteurs sucriers et autres aient subies depuis longtemps. [illegible]

[illegible]

— L'endroit valsaient, et est endroit c'est Rome.

« M. Crispi, rapportant un mot de Minghetti, affirmait dernièrement que, dans une guerre générale, l'Italie aurait beaucoup à prendre, rien à perdre. C'est là une contre-vérité.

« Pour l'Italie, une grande guerre serait tout bonnement la ruine ; cela, paraît-il, ne semble rien à ces hommes d'État ; mais ce ne serait pas tout. La banqueroute, la misère, la révolution peut-être ne seraient pas le seul prix de sa défaite, elle mettrait aussi en jeu, sa capitale. »

## Instructions au public contre la phtisie.

PRÉCAUTIONS A PRENDRE.

On a lu, dernièrement, à l'Académie de médecine, de Paris, des instructions dont l'importance n'échappera à personne, et qui seront affichées dans toutes les communes de France. Elles ont été rédigées par une commission nommée à la suite du Congrès de la tuberculose à la Faculté de médecine, en 1888.

I. La phtisie de la tuberculose peut se rencontrer dans le lait, les muscles, le sang des animaux qui servent à l'alimentation de l'homme (bœuf, vache surtout, lapin, volailles.)

La viande crue, la viande peu cuite, le sang pouvant contenir le germe vivant de la tuberculose, doivent être prohibés. Le lait, pour les mêmes raisons, ne doit être consommé que bouilli.

II. Par suite, des dangers provenant du lait, la population des jeunes enfants, frappée si facilement par la tuberculose sous toutes ses formes, puisqu'il meurt annuellement, à Paris, plus de 2,000 tuberculeux, âgés de moins de deux ans, doit attirer spécialement l'attention des mères et des nourrices.

L'allaitement par la femme saine est l'idéal.

La mère tuberculeuse, non seulement ne doit pas nourrir, mais doit confier son enfant à une nourrice saine, vivant à la campagne, où les meilleures conditions hygiéniques, les risques de contagion tuberculeuse sont beaucoup moindres que dans les villes.

L'enfant, ainsi élevé, aura de grandes chances d'échapper à la tuberculose. Si l'allaitement au sein est impossible, le lait de vache donné au biberon, au petit pot ou à la cuillère, doit toujours être bouilli.

III. Par suite des dangers provenant de la viande des animaux de boucherie qui peuvent conserver toutes les apparences de santé alors qu'ils sont tuberculeux, le public a tout intérêt à s'assurer que l'inspection des viandes exigée par la loi, est consciencieusement et partout effectuée.

Le seul moyen absolument sûr d'éviter les dangers de la viande qui provient des animaux tuberculeux, c'est de la soumettre à une cuisson suffisante pour atteindre en profondeur aussi bien que en surface ; les viandes complètement rôties ou bouillies et braisées sont seules sans danger.

IV. D'autre part, le germe de la tuberculose, pouvant se transmettre de l'homme tuberculeux à l'homme sain, par les crachats, le pus, les mucosités desséchées et tous les objets chargés de poussières tuberculeuses, il faut, pour se garantir contre la transmission de la tuberculose :

1. Savoir que les crachats étant les agents les plus redoutables de la transmission de la tuberculose, il y a danger public à répandre les crachats tuberculeux sur le sol, les tapis, les tentures, les rideaux, les serviettes, les mouchoirs, les draps et les couvertures.

2. Être bien convaincus, en conséquence, que l'usage des crachoirs doit s'imposer partout et pour tous.

Les crachoirs doivent toujours être vidés dans le feu et nettoyés à l'eau bouillante ; jamais ils ne doivent être vidés ni sur les fumiers, ni dans les jardins, où ils peuvent tuberculiser les volailles et les chiens.

Ils ne peuvent être vidés dans les latrines que si on a eu soin de les désinfecter.

3. Ne pas coucher dans le lit d'un tuberculeux ; habiter le moins possible sa chambre, mais surtout ne pas y coucher les jeunes enfants.

4. Éloigner des locaux habités par les phtisiques les individus nés de parents tuberculeux, ou ayant eu la rougeole, la variole, la pneumonie, des bronchites répétées, ou atteints de diabète, etc. ; en un mot, tous les sujets considérés comme prédisposés à contracter la tuberculose ;

5. Ne se servir des objets qu'a pu contaminer le phtisique (linge, literie, vêtements, objets de toilette, tentures, meubles, jouets) qu'après désinfection préalable (étuves sous pression ; ébullition ; vapeurs soufrées ; peinture à la chaux) ;

6. Obtenir que les chambres d'hôtels, maisons garnies, chalets ou villas occupés par les phtisiques dans les villes d'eaux ou les stations hivernales, soient meublés et tapissés de telle manière que la désinfection y soit facilement et complètement réalisée après le départ de chaque malade ; le mieux serait que ces chambres n'eussent ni rideaux, ni tapis, ni tentures ; qu'elles fussent peintes à la chaux, et que le parquet fût recouvert de linoléum.

Le public est le premier intéressé à préférer les hôtels dans lesquels pareilles précautions hygiéniques et pareilles mesures de désinfection si indispensables seraient observées.

ESPAGNE. — ECONOMIES. — RELATIONS COMMERCIALES AVEC LE MAROC. — La *Gazette officielle* publie un ordre royal décrétant l'introduction de nouvelles économies dans le budget et un autre ordre royal recommandant aux directeurs généraux des travaux publics, de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, de ne pas suspendre ou retarder l'exécution des travaux et les projets à l'étude ; aucun congé ne devra être accordé au personnel.

Les décrets royaux publiés récemment, comportent une économie de 300,000 pesetas dans le budget de la présidence du conseil et une de 5 millions au ministère des affaires étrangères.

Une Société au capital de 3 millions, a été constituée en vue de créer des relations commerciales avec le Maroc, où il est question de fonder un important comptoir pour la colonie de Barcelone. Un chemin de fer serait construit et une ligne de vapeur installée, afin de donner la plus grande extension possible à ce comptoir.


## TO-KALON

Le célèbre vin de M. Grebb.
[illegible]

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.
ENCANS JUDICIAIRES.
VENTE DU LIQUIDATEUR
[illegible]

Université Tulane.
[illegible]
WM. PRESTON JOHNSTON, L. L. D., Président.

PEERLESS DYES Les meilleures.



## Les Martyrs

Des maux de tête cherchent en vain un soulagement jusqu'à ce qu'ils aient commencé à faire usage de la Salsepareille d'Ayer. Alors ils regrettent les années de souffrance, qu'ils auraient pu éviter, s'ils avaient essayé ce remède plus tôt. Le mal était constitutionnel, non local ; et jusqu'à ce que la Salsepareille d'Ayer eût effectué son travail, comme Altératif et Épurateur du Sang, ils étaient condamnés à souffrir.

La femme de Samuel Page, 21 Austin st., Lowell, Mass., était depuis longtemps sujette à d'horribles maux de tête, résultat de désordres de l'estomac et du foie. Une guérison radicale a été accomplie par la Salsepareille d'Ayer.

Frank Roberts, 727 Washington st., Boston, dit qu'il avait autrefois de terribles maux de tête et que jusqu'à ce qu'il prît de la Salsepareille d'Ayer, il n'avait jamais trouvé aucune médecine qui pût lui donner un

### Soulagement Permanent.

« Je souffrais de maux de tête, d'indigestion, de faiblesse, et étais à peine capable de me traîner dans la maison, » écrit Mme. M. M. Lewis, de A st., Lowell, Mass. « La Salsepareille d'Ayer a accompli un merveilleux changement dans mon cas. Je me sens maintenant aussi bien portante et aussi forte que jamais. »

Jonas Gorman, Esq., de Lykins, Pa., écrit : « Chaque Printemps, pendant des années, j'ai souffert d'une manière affreuse de maux de tête, causés par l'impureté du sang et de la bile. Il me semblait pendant des jours et des semaines que ma tête allait se fendre. Rien ne me soulagea jusqu'à ce que je prisse de la Salsepareille d'Ayer. Cette médecine m'a guéri complètement. »

Quand Mme. Genevra Bolanger, du No. 24 Bridge st., Springfield, Mass., commença à prendre de la Salsepareille d'Ayer, elle avait souffert depuis nombre d'années d'une affection grave des reins. Chaque Printemps, aussi, elle était affligée de maux de tête, de la perte d'appétit et d'indigestion. Une de ses amies la persuada de faire usage de la Salsepareille d'Ayer, laquelle lui profita merveilleusement. Sa santé est maintenant parfaite. Les Martyrs des maux de tête devraient essayer l'

## Ayer's Sarsaparilla.

Préparée par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., Etats-Unis. Prix $1 ; six flacons, $5. Valant $5 le flacon.

CHLORO-NAPTHOLEUM prévient la décomposition en putréfaction, et [illegible]

[illegible]

## NOUVEAU STOCK PERSIENNES
[illegible]
### A. Brousseau Fils.
23 et 25 rue de Chartres.
TAPIS
Anglais et Américains aux plus bas prix.
[illegible]
### Rideaux
[illegible]
NATTES DE CHINE
[illegible]

## Le Collège de Jefferson,
PAROISSE ST-JACQUES, Lne.
[illegible]

## AMERICAN NATIONAL BANK
47 RUE DU CAMP.
[illegible]

CHLORO-NAPTHOLEUM [illegible]

## BASILE BARES,
FACTEUR DE PIANOS.
24 Rue Royale, N. O.
SEUL AGENT POUR LES
Pianos GAVEAU, de Paris.
[illegible]

Changement de local !
Changement de local !
## ELKIN & Cie.,
98 — Rue du Canal — 98
[illegible]
Nouveau grand magasin,
Nos 42 et 44 rue Chartres, près Dumaine.
[illegible]
TAPIS,
Nattes et Shades,
A un grand sacrifice.

## CONSULAT DE FRANCE
A LA NOUVELLE-ORLEANS.
BUREAUX 150 RUE GRAVIER.
Ouverts de 11 h. du matin à 4 h. P. M.
[illegible]
1er août 1889.
[illegible]
PAUL D'ABZAC.



## D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales
Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux îlets de la rue du Canal.

Jos. Lipman, — Jules Mételyé, — W. H. Robinson,
— AVEC —

A. M. Hill

IMPORTATEUR DE
# DIAMANTS,
ET NÉGOCIANT EN
## DIAMANTS ET BIJOUTERIE.
No 115 Rue du Canal

JE SAIS QUE VOUS N'AVEZ QU'A VOIR
Les splendides joyaux que j'offre en fait de diamants, solitaires et bagues avec groupes de diamants, de boucles d'oreilles, d'épingles pour dentelles, de boutons pour chemises et cols, à $15, $20, $25, $35, $40, $50, $60, $75, $85, $100, $125, $150, $175, $200, $250, $300, $400, $500, $1,000, $2,000, $2,500, pour vous décider à acheter chez moi.

Initiales en diamants et montres ornées de diamants en grande variété.
Opales fines, Rubis, Perles et Saphirs.
PRIX MARQUES EN CHIFFRES ORDINAIRES.
Diamants remontés dans tous les genres.
Le plus gros diamant aux Etats-Unis exposé dans ma vitrine.
## A. M. HILL, No 115 RUE DU CANAL.

# MICHEL LION & CO.
Vêtements confectionnés et sur commande
CHAPEAUX, ARTICLES DE TOILETTE,
MALLES, VALISES, OMBRELLES, ETC.
A meilleur marché qu'aucun autre magasin.
195, 197, 199 rue Decatur coin Ste-Anne.

DESSINS ET EVALUATIONS DE MEDAILLES, BADGES ET EMBLEMES EN ARGENT ET EN OR
Pour Ecoles, Académies, Séminaires, Universités, Sociétés, etc.
[illegible]

## FRANTZ & OPITZ,
HORLOGERS ET BIJOUTIERS ET MARCHANDS DE
Montres, Pendules, Argenterie, Bijouterie, Diamants, Jumelles, Etc., Etc.
COIN DES RUES ROYALE ET BIENVILLE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
## LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.
Plus de $42,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.
Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.
Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091.
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290.
[illegible]
— DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS —
[illegible]
HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. — LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.

ETABLIE EN 1782.
## COMPAGNIE D'ASSURANCES PHENIX, DE LONDRES.
Plus de $80,000,000 de pertes payées depuis son organisation.
Pertes promptement ajustées et soldées à la Nouvelle-Orléans.
BUREAU : 67 ET 69 RUE DU CAMP.

ETABLIE EN 1849.
## Compagnie d'Assurances CRESCENT de la Nouvelle-Orléans.
Plus de $10,500,000 de pertes payées depuis son organisation.
67 ET 69 RUE DU CAMP.
W. H. Lyman, Prés. — Jas. Bowling, Vice-Prés. — Chas. E. Rice, Sec.

Téléphone 1166. — ETABLI EN 1870. — P. O. Box 357.
## A. W. MOFFETT.
Chantier de bois et moulin à raboter.
[illegible]

DATE DE FONDATION, 1805
## COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
New Orleans Insurance Company of New Orleans.
Etablie en 1805.
BUREAUX : 3 rue Carondelet entre Canal et Commune.
Capital - $500,000
[illegible]
DIRECTEURS :
[illegible]

CHLORO-NAPTHOLEUM expédié à toute adresse. Bureau principal 25 [illegible]

## HOTEL DU PACIFIQUE
LOUIS MARTIN & CO., Prop.,
45 et 47 Est 10e Rue.
RESTAURANT FRANÇAIS
[illegible]
GRAND CAFÉ PARISIEN.
[illegible]
Adresse télégraphique :
PACIFIQUE, NEW-YORK

## PIANOS PLEYEL
chez
Louis Grunewald & Cie.
18 rue Baronne et 127 rue du Canal.
Seul agent pour tous les meilleurs
Pianos Américains,
Steinway, Sohmer, Knabe, Behr, Hennings, Fischer et Pease,
Au plus bas prix, au comptant, ou payables en Versements mensuels très faciles.
MUSIQUE
de tous les principaux éditeurs, ainsi que les dernières publications.
S'adresser au magasin de musique à
LOUIS GRUNEWALD, NLLE-ORLEANS.



## C. LAZARD & Cie
LES ANCIENS ET POPULAIRES
Marchands de Vêtements Confectionnés
D'ARTICLES DE TOILETTE
ET DE CHAPEAUX.
29, 31, et 33 rue du Canal, coin North Peters, Nlle-Orléans, Lne

DENTISTES.
## G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.,
[illegible]
No 167 de la même rue,
PRES DAUPHINE,
A partir du 1er octobre 1889.
[illegible]

## C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
[illegible]

## Simon
LES PHOTOGRAPHIES
[illegible]
CABINETS,
No 122 RUE DU CANAL, près du Grand Opera House, et 21 RUE DE L'HOPITAL.

## DR L. FERRIER,
Résidence, No 266 rue Esplanade.
Consultations, de midi à 1 heure, coin des rues Villeré et Ste-Anne ; de 1 à 2½ heures, coin des rues Canal et Rampart.

LEON QUEYROUZE,
[illegible]
Importateur de
VINS ET LIQUEURS
[illegible]

Mme GAGNANT.
SAGE-FEMME.
Sœur et successeur de Mme Bessent.
A l'honneur d'annoncer qu'elle est de retour de Paris et qu'on la trouvera tous les jours à son domicile de la rue des Remparts No [illegible], près Dumaine.
Elle donne des consultations de une heure à trois heures de l'après-midi.

CHLORO-NAPTHOLEUM chasse les punaises et est un antiseptique précieux dans le pansement des blessures.


## Compagnie d'Assurances de la Nile-Orléans.

CONFORMEMENT au règlement de sa charte, la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'état de situation suivant de ses affaires, du 1er janvier au 31 décembre 1888.

[illegible]

## Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 13 AOUT — CLASSE No 381
Tirage de 4 heures P. M.

[illegible]

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et aujourd'hui dans les salons de la Compagnie.
[illegible]

## LA QUARANTAINE.

Proclamation Annuelle
Par Francis T. Nicholls, gouverneur DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Attendu que le 11 avril A. D. 1889, le Bureau de Santé de l'État de la Louisiane a adopté des règlements requérant l'Exécutif de cet État à émettre sa proclamation de Quarantaine annuelle contre les ports ci-après énumérés, à prendre effet à partir du 1er mai A. D. 1889.

[illegible]

FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

## Suggestions particulières
— AUX —
## Propriétaires, Agents, Capitaines et passagers de navires.

[illegible]

## Compagnie d'assurances mutuelles DES MARCHANDS De la Nouvelle-Orléans.

No 206 rue du Canal.

TRENTE-CINQUIEME ETAT DE SITUATION ANNUELLE.

[illegible]

JULES MONTREUIL, Secrétaire.

[illegible]